



SNUipp-Guyane

Communiqué de presse

Les mesures en faveur de l'Éducation en Guyane annoncées par le Président de la République occultent les problèmes de fond.

Samedi 20 février 2010

La dotation spéciale d'équipements scolaires de 10 millions d'euros n'est qu'une énième dotation qui n'aura d'effet que si les maires ont réellement la volonté de construire des écoles en fonction des besoins. Depuis plusieurs années déjà la construction d'écoles ne coûte pas un centime aux municipalités, mais force est de constater qu'il manque partout des classes pour accueillir tous les enfants à scolariser, notamment ceux de maternelle.

Concernant la création de 200 postes d'enseignants à la rentrée prochaine, nous saluons cet effort, mais encore faut-il qu'il y ait des locaux où ces enseignants puissent exercer ! Nous ne connaissons pas la partie de cette dotation qui sera affectée au premier degré mais nous tenons à faire remarquer qu'avec la dotation de 47 postes initialement prévue il n'a été possible d'ouvrir que 16 nouvelles classes, et encore en surchargeant des écoles déjà démesurées.

Le SNUipp-Guyane estime que Nicolas Sarkozy aurait bien fait de rappeler à son « cher Rodolphe » ainsi qu'aux autres maires de Guyane leur obligation d'accueillir tous les enfants à partir de six ans ainsi que tous ceux d'âge préélémentaire dont les parents en font la demande, dans des écoles dignes de ce nom, et de fournir aux enseignants, dès la rentrée, les moyens d'exercer leur mission dans de bonnes conditions et avec le matériel qu'ils réclament.

S'agissant de l'augmentation de 40% du nombre de postes offerts au concours de recrutement de professeurs des écoles, le SNUipp-Guyane précise que ce n'est pas tant le nombre de postes qui est problématique que le nombre d'étudiants de Guyane possédant le diplôme (master) requis par la réforme du recrutement des enseignants. Il rappelle que la seule solution à l'insuffisance de vivier local est le pré-recrutement et souhaite qu'une grande partie de cette augmentation concerne le concours interne afin de permettre aux contractuels d'accéder à la titularisation.

Enfin, réduire de moitié l'écart entre la Guyane et le reste de la République en matière d'illettrisme nous semble, pour autant que l'on y parvienne, un objectif insuffisant. La Guyane nécessite un plan de rattrapage beaucoup plus ambitieux afin de lui permettre d'atteindre les niveaux de réussite nationaux.

Pour le secrétariat départemental du SNUipp-Guyane,
Jean-Noël Grandvillemin - Tél : 06 94 91 30 91
jean-noel.grandvillemin@mediaserv.net

SNUipp-Guyane
Bât. F, n° 24 cité Mont-Lucas 97300 CAYENNE
Tél : (05.94) 30.89.84 ou (05.94) 30.13.52 - Fax : (05.94) 30.51.03
Email : snu973@snuipp.fr – Site internet : <http://973.snuipp.fr>